

Préparation à l'AIPR

↳ Concepteurs

Public :

- Salariés du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre, responsable de projet devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux : effectuer les demandes de travaux (DT), analyser les DT, demande des investigations complémentaires, transmettre les informations utiles sur les réseaux dans les dossiers de consultation et les marchés, réaliser les marquages et piquetages des réseaux enterrés et assurer le suivi et le contrôle des travaux.

Prérequis : Les stagiaires doivent avoir les connaissances générales de cette thématique de formation.

Durée : 2 jours (14h00).

Objectifs :

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique.
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires.

Pédagogie :

- Exposé et discussions étayés de textes illustrés par diapositives et films.
- Supports de cours, sous forme de livret ou de mémentos.
- Entraînement au QCM tout au long de la formation (base de données mise à disposition).

Evaluation et validation :

- Contrôle des connaissances et des savoir-faire de chaque stagiaire après examen par QCM.
- Remise d'une attestation de formation et de compétences (en cas de réussite au QCM) à chacun des participants à l'issue de la formation.

Lieu, dates, tarifs : nous consulter.

PROGRAMME

1. Procédures pour le responsable de projet avant chantier

- Formulaire DT : Guichet Unique et projet.
- Analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge.
- Clauses dans les marchés et DCE.
- Marquage et piquetage.
- Compétences des personnels.
- Entraînement au QCM.

2. Procédures exécutants avant les chantiers

- Formulaire DICT.
- Analyse des réponses du DCE et du marché.
- Compétences des personnels.
- Application du Guide Technique.
- Lecture des indices et affleurants.
- Travaux sans tranchée.
- Entraînement au QCM.

3. Procédures et actions à réaliser au cours du chantier.

- Constat d'arrêt ou de sursis.
- Constat de dommage.
- Opérations sur chantiers.
- Entraînement au QCM.